



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 mars 2015

Convocation	2 mars 2015	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	2 mars 2015			
Réunion	6 mars 2015	14	11	11

*L'an deux mille quinze, le vendredi six mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques DAMIEN, Maire.*

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Annette CANDOTTO-CARNIEL - DUBUISSON Nathalie – HAMEL Sylvain - LEVAVASSEUR Astride - PIGNE Marie-Fernande - PLANCHOU Claude - SANNIER Daniel - URSIN Gilbert - VAUDANDAINE Marie-Claude - ZWAARDEMAKER David

Pouvoirs : *Monsieur BELLAMY Jean-Marc a donné procuration à Monsieur SANNIER Daniel  
Madame SIMON Brigitte a donné procuration à Monsieur ZWAARDEMAKER David  
Madame STEUX Armelle a donné procuration à Madame VAUDANDAINE Marie-Claude*

Secrétaire de séance : Monsieur URSIN Gilbert

### **Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil 19 janvier 2015**

Monsieur Claude PLANCHOU fait part d'une coquille qui s'est glissée dans le compte rendu au lieu de lire prairies, il a été écrit « praires ». L'erreur a été prise en compte.

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

M. le Maire sollicite l'inscription de trois sujets supplémentaires qui sont acceptés à l'unanimité :

- Lancement Appel d'offres pour les travaux du clocher de l'église
- La participation financière portant sur l'abattage d'un marronnier
- La démission de M. Bruno HURÉ qui implique des modifications de délégations

### **Gratification stagiaire**

005-2015

M le Maire explique au conseil qu'une stagiaire a été retenue dans le cadre de la *Licence Professionnelle Métiers de l'Administration territoriale option Administration Générale* en partenariat avec le CDG76 et CDG27 mais aussi l'Université de Rouen.

Elle est arrivée le 2 mars et restera jusqu'au 19 juin prochain (16 semaines de stage)

Suite à la modification d'accueil des stagiaires (Loi Juillet 2014), il convient de délibérer sur le pourcentage du plafond horaire de la sécurité sociale.

Monsieur le Maire rappelle que des étudiants peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation et au regard des dispositions réglementaires.

Il souligne que le principe du versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur effectuant un stage d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire ou universitaire doit être mis en place.

Les montants des gratifications servies sont réglementairement encadrés par les dispositions des articles D. 124-8 du code de l'éducation et D. 242-2-1 du code de la sécurité sociale.

Il propose donc de fixer le montant et les modalités de versement comme suit :

Montant :

12,75 % du plafond horaire de la sécurité sociale jusqu'au 31 août 2015 ;

15% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Durée de présence attachée : durée légale du travail (35 heures hebdomadaires).

Il indique que ces dispositions ont vocation à s'appliquer à tout stagiaire dont le stage débutera à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et qui relèvera de l'encadrement règlementaire précité, sur le plan conventionnel et en termes de conditions d'accueil.

Il propose que des sommes dédiées soient prévues au budget 2015 pour un montant total de 2100€, ce qui permettrait de provisionner l'accueil de stagiaires pour une durée totale de 4 mois environ.

*Monsieur HAMEL souhaite savoir si elle est rémunérée autrement. Monsieur le Maire lui répond que non.*

Après discussion, le Conseil Municipal **décide**:

- d'appliquer à partir du 1er janvier 2015 les conditions de gratification précisées ci-dessus afin de permettre l'accueil de stagiaire dans la collectivité;
- d'inscrire au budget à titre prévisionnel un montant de 2 100€ correspondant à un accueil potentiel de stagiaires, sur une durée maximale de 4 mois environ ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature des conventions de stages afférentes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ou tous documents nécessaires au bon déroulement du stage

**A l'unanimité**

<b>Fiscalisation des dépenses du syndicat du collège de Duclair</b>
---

<b>006-2015</b>
-----------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, la commune verse une participation au syndicat intercommunal du collège de Duclair.

Le comité syndical, lors de sa séance du 23 février dernier, a examiné les orientations générales du budget de l'exercice 2015 de notre syndicat.

Il sera appelé, au cours de sa prochaine séance consacrée au vote du budget, à se prononcer sur le montant de la contribution de chaque commune au budget 2015 du syndicat.

A ce jour, deux orientations ont été retenues:

- soit la reconduction au même niveau du montant total des participations communales.
- soit la reconduction, pour l'année scolaire 2015/2016, de la gratuité du transport des collégiens financée par le budget du syndicat avec une augmentation du montant total des contributions communales.

Il convient de préciser qu'à la dissolution du syndicat la charge des transports scolaires reviendra obligatoirement aux familles sauf prise en charge exceptionnelle par les CCAS des communes (au vu des ressources).

Le conseil municipal doit se prononcer sur le choix effectué, celui de la participation ou non des familles.

Une discussion s'engage avec les membres du conseil municipal.

*Monsieur HAMEL souhaite savoir si le même système est utilisé pour le lycée. La réponse est faite par Monsieur SANNIER que les dispositifs sont différents.*

*Madame CANDOTTO souhaite un effort des familles afin de permettre une reconnaissance de l'effort collectif.*

*D'autre part, il est évoqué un effort moins important pour la rentrée 2016 si pour 2015 une participation est demandée aux familles.*

Monsieur le Maire souhaite rappeler que notre avis rentrera dans la décision mais qu'elle sera ramenée à l'ensemble des décisions prises par les autres communes.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal ne souhaite pas maintenir la gratuité des transports mais une participation des familles et décide d'inscrire cette dépense au budget communal.

**7 (pour) 6 (contre) 1 (abstention)**

<b>Fiscalisation des dépenses du syndicat intercommunal des bassins versants</b>	<b>007-2015</b>
--	-----------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, la commune verse une participation au syndicat intercommunal des bassins versants.

La participation de la commune d'HENOUVILLE aux dépenses du syndicat intercommunal des bassins versants sera d'environ 12473 € pour l'année 2015.

Cette somme peut être supportée par le budget communal, en conséquence, le conseil refuse la fiscalisation et décide que les dépenses du syndicat seront inscrites au Budget primitif de la Commune au titre du montant global portant sur la participation Métropole.

**Monsieur le Maire tient à préciser qu'aucune hausse n'a été appliquée depuis l'entrée dans la CREA et aujourd'hui la Métropole.**

**Approuve**, les conditions exposées ci-dessus

**Décide :**

- De ne pas fiscaliser les dépenses
- Le montant de la participation au syndicat sera inscrit au budget primitif de la Commune.

**A l'unanimité**

<b>Compte administratif et compte de gestion 2014 –Régie des Transports</b>	<b>008-2015</b>
---	-----------------

Le compte administratif de l'exercice 2014 ainsi que le compte de gestion s'établissent ainsi:

**Régie des transports :**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	26 159,15	RECETTES	147 528,76
DEPENSES	25 377,29	DEPENSES	147 528,76
Report N-1	6 172,96	Report N-1	
RESULTAT	<b>6 954,82</b>		<b>0</b>

En tenant compte du report de l'excédent de l'exercice antérieur, l'excédent total est de 6954 €.

**Régie des transports compte de gestion 2014 :**

Le compte de gestion 2014 établi par Madame la trésorière Municipale présente les mêmes résultats que le compte administratif 2014.

Madame Marie-Fernande PIGNE, doyenne de séance, fait procéder au vote pour l'approbation du compte administratif.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve :  
Le compte administratif du budget communal 2014,

1°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2°) Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré ;

**Les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2014**

## **Compte administratif et compte de gestion 2014 – Commune**

**009-2015**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Fernande PIGNE, doyenne de séance, examine le compte administratif de l'exercice 2014 ainsi que le compte de gestion qui s'établissent ainsi:

### **Commune compte administratif 2014 :**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	1 237 768,71	RECETTES	660 730,21
DEPENSES	- 944 308,26	DEPENSES	- 393 982,85
Report N-1	329 834,08	Report N-1	- 167 247,04
Virement en section d'investissement	- 263 204,04		-
		Reste à réaliser dépenses	- 119518.00
		Reste à réaliser recettes	0.00
RESULTAT	<b>360 090,49</b>	RESULTAT	<b>- 25017.68</b>

**Résultat de clôture : 335072.81 €**

### **Commune compte de gestion 2014 :**

Le compte de gestion 2014 établi par Madame la trésorière Municipale présente les mêmes résultats que le compte administratif 2014.

Madame Marie-Fernande PIGNE fait procéder au vote pour l'approbation du compte administratif.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve :

Le compte administratif du budget communal 2014,

1°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré ;

**Les membres du conseil approuvent, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2014**

## **Lancement Appel d'offres pour les travaux du clocher de l'église**

**010-2015**

Dans le cadre de ses actions en faveur du patrimoine, la commune projette de restaurer le clocher de l'église Saint-Michel.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les demandes de subventions ont déjà été faites.

Le projet consiste à restaurer l'enveloppe du bâtiment : façades en pierre du dôme, révision de la couverture et pose d'un paratonnerre (option), consolidation du gros œuvre avec traitement des pierres et de la charpente.

Ces travaux se dérouleront, et seront répartis en 3 lots (gros œuvre, couverture et traitement de la charpente)

Ils seront traités par un seul marché.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code des Marchés Publics et plus particulièrement de l'article 28,

Après discussion, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**:

- de recourir à une procédure adaptée, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.
- de retenir les critères de sélections des offres comme suit :  
Valeur techniques : 40 %                      Prix : 60 %
- d'inscrire au budget à titre prévisionnel un montant de 170 000€ ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

<b>Participation financière portant sur l'abattage d'un marronnier</b>	<b>011-2015</b>
--	-----------------

Monsieur le Maire informe que suite à l'abattage d'un marronnier se situant entre les terrains des consorts HURE et LESEIGNEUR dont la bande de terrain d'une largeur de 2m est en cours de négociation pour la réalisation d'une sente piétonne. Une participation d'un quart du montant est à la charge de Monsieur HURE et les  $\frac{3}{4}$  à la charge de la commune.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

Autorise Monsieur le maire à recouvrer de la créance par le biais de la Trésorerie d'un montant de 175€.

<b>Détermination du poste conseiller communautaire</b>	<b>012-2015</b>
--	-----------------

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu la veille en Mairie faisant part de la démission de Monsieur HURE.

Il explique que l'ensemble des places, où il siégeait, sont vacantes. Il faut donc procéder à des désignations dans les diverses commissions.

Monsieur le Maire devient titulaire de fait, il faut donc procéder à la nomination d'un suppléant qui ne peut-être qu'un homme. Cela correspond aussi à la réglementation en vigueur, il y a lieu de s'appuyer sur le tableau du 22 novembre. Monsieur SANNIER est le premier homme dans la suite du tableau. Il est donc de fait le suppléant.

Le Conseil municipal désigne les délégués communautaires à la METROPOLE ROUEN NORMANDIE.

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. Jacques DAMIEN	M. Daniel SANNIER

**Décide à l'unanimité :**

Le conseil municipal approuve les nominations des délégués

Il charge Monsieur le Maire de faire connaître à l'institution dénommée ci-dessus les changements à prendre en compte.

<b>Métropole Rouen Normandie - détermination des délégués CIID</b>	<b>013-2015</b>
--	-----------------

Suite à la démission de Monsieur HURE, Monsieur le Maire fait part qu'il faut nommer un délégué suppléant.

Monsieur SANNIER étant suppléant au poste de conseiller communautaire pour la Métropole, il est donc logique que cela soit reconduit pour cette commission

Le Conseil municipal désigne les membres titulaire et suppléant à la METROPOLE ROUEN NORMANDIE au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. Jacques DAMIEN	M. Daniel SANNIER

**Décide à l'unanimité :**

Le conseil municipal approuve les nominations des délégués

Il charge Monsieur le Maire de faire connaître à l'institution dénommée ci-dessus les changements à prendre en compte.

<b>Métropole Rouen Normandie - détermination des délégués CLECT</b>	<b>014-2015</b>
---	-----------------

Suite à la démission de Monsieur HURE, Monsieur le Maire fait part qu'il faut nommer un délégué suppléant.

Monsieur SANNIER étant suppléant au poste de conseiller communautaire pour la Métropole, il est donc logique que cela soit reconduit pour cette commission

Le Conseil municipal désigne les membres titulaire et suppléant à la METROPOLE ROUEN NORMANDIE au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. Jacques DAMIEN	M. Daniel SANNIER

**Décide à l'unanimité :**

Le conseil municipal approuve les nominations des délégués

Il charge Monsieur le Maire de faire connaître à l'institution dénommée ci-dessus les changements à prendre en compte.

<b>SDE76 - Commission Locale Energie - Nominations des délégués</b>	<b>015-2015</b>
---	-----------------

Suite à la démission de Monsieur HURE, Monsieur le Maire fait part qu'il faut nommer un délégué suppléant.

Monsieur Gilbert URSIN se propose comme délégué suppléant.

Le Conseil municipal désigne les membres titulaire et suppléant à la commission Locale de l'Energie du SDE76.

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. DAMIEN Jacques	M. URSIN Gilbert

**Décide à l'unanimité :**

Le conseil municipal approuve les nominations des délégués

Il charge Monsieur le Maire de faire connaître à l'institution dénommée ci-dessus les changements à prendre en compte.

<b>Commissions Municipales</b>	<b>016-2015</b>
--------------------------------	-----------------

Suite à la démission de Monsieur HURE, Monsieur le Maire fait part qu'il faut nommer un membre là où une place vacante est laissée. Il est à noter qu'il n'est pas obligatoire de désigner quelqu'un.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, les membres des commissions de la façon suivante :

<b>Finances</b>	
<b>Titulaires :</b> Jacques DAMIEN – Annette CANDOTTO-CARNIEL - Daniel SANNIER - Claude PLANCHOU - Marie-Fernande PIGNE –Sylvain HAMEL	
<b>Urbanisme, Environnement, Agriculture</b>	
<b>Titulaires :</b> Jacques DAMIEN – Daniel SANNIER – Jean-Marc BELLAMY - Gilbert URSIN - Marie-Fernande PIGNE – Sylvain HAMEL – David ZWAARDEMAKER	
<b>Communication, Vie culturelle et associative,</b>	
<b>Titulaires :</b> Jacques DAMIEN - Annette CANDOTTO-CARNIEL – Brigitte SIMON – Astride LEVAVASSEUR – Jean-Marc BELLAMY – Nathalie DUBUISSON – Marie-Claude VAUDANDAINE	<b>Conseillers municipaux délégués :</b> Marie-Fernande PIGNE Claude PLANCHOU
<b>Enfance – Jeunesse – Vie scolaire</b>	
<b>Titulaires :</b> Jacques DAMIEN - Daniel SANNIER – Annette CANDOTTO-CARNIEL – Sylvain HAMEL – Gilbert URSIN - David ZWAARDEMAKER	<b>Conseiller municipal délégué :</b> Claude PLANCHOU
<b>Travaux</b>	
<b>Titulaires :</b> Jacques DAMIEN - Daniel SANNIER – Annette CANDOTTO-CARNIEL – David ZWAARDEMAKER	<b>Conseiller municipal délégué :</b> Gilbert URSIN

<b>Listes électorales</b>	
<b>Titulaires :</b> Jacques DAMIEN- Gilbert URSIN – Brigitte SIMON – Astride LEVAVASSEUR – Marie-Claude VAUDANDAINE	
<b>Délégué du Tribunal :</b> Mme Dominique LASNEZ <b>Délégué de l'administration :</b> M. Claude PLANCHOU	
<b>Appel d'offres</b>	
<b>Titulaires :</b> Jacques DAMIEN - Claude PLANCHOU – Marie Fernande PIGNE - David ZWAARDEMAKER	<b>Suppléants :</b> Daniel SANNIER – Gilbert URSIN

<b><u>Nomination d'un membre CCAS</u></b>	<b>017-2015</b>
---	-----------------

Suite à la démission de M. Bruno HURE, Il convient donc de pallier une vacance de représentant. Il est proposé de délibérer sur sa demande pour palier à la vacance.  
La candidature de M. Claude PLANCHOU est acceptée à l'unanimité.

<b><u>Nomination d'un membre suppléant CCID</u></b>	<b>018-2015</b>
---	-----------------

Vu l'article L2121-32 du code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 29 mars 2014 relative à l'installation du Conseil Municipal,  
Vu la démission de Monsieur Bruno HURE au poste de conseiller municipal du 5 mars 2015

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 noms pour les membres titulaires et 12 noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission communale des Impôts Directs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dresse la liste de présentation suivante :**

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
M. URSIN Gilbert 13 Allée du Bellay - Hénouville	Mme VAUDANDAINE Marie-Claude 48 Chaussée Bertrand - Hénouville
M. PLANCHOU Claude 165, Route de la Mairie - Hénouville	M. BELLAMY Jean-Marc 363 Rue de Bethléem- Hénouville
M. SANNIER Daniel 7 Rue du Vallon - Hénouville	Mme PIGNE Marie-Fernande 91Route de la Mairie - Hénouville
M. ZWAARDEMAKER David 190 Grande Rue - Hénouville	Mme CALTRO Evelyne 10 Allée Pierre Corneille - Hénouville
Melle LASNEZ Dominique 1309 Route de Duclair - Hénouville	M. LELONG Kléber 1165 Route de Duclair - Hénouville
Mme MARICAL Marie-Claude 5 Pré des Jonquilles - Hénouville	M. GUERINOT Jean-Claude 310 Rue Ponty - Hénouville
M. DUBUISSON Philippe 675, Rue des Saules - Hénouville	M. CHANROUX Vital 18, Chaussée St Jean - Hénouville
M. CAYZEELE Jacques 12 Allée du Bellay - Hénouville	Mme DELMAERE Nathalie 1, Résidence de la Plaine - Hénouville
M. Paul LESEIGNEUR 1585, Route de St Martin - Hénouville	M. CRETON Daniel 450 Route de la Fontaine - Hénouville
M. DANET Gilbert 112 Chaussée la Caboterie - Hénouville	M. DANET Jean 1403, Route de Duclair - Hénouville
M. BARREAU Claude 8 Rue du Belaître - 76840 QUEVILLON	M. HAMEL Sylvain 360, Grande Rue - Hénouville
Mme DEGREMONT Sylvie 300 Rue des Saules - Hénouville	Mme LEVAVASSEUR Astride 16, Pré des Jonquilles- Hénouville

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

***Monsieur SANNIER fait part au conseil qu'un rendez vous a été fixé avec l'entreprise Phyto Espaces Verts. Un bilan sera fait sur place sur le territoire de la commune afin de chiffrer les besoins.***

***Monsieur ZWAARDEMAKER demande si un bilan des produits phyto a été réalisé. Le bilan est en cours par les agents du service technique.***

***22h30 : départ de Monsieur SANNIER***

***Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame DUFOUR, présidente de l'association NIGER, portant sur les derniers évènements qui ont eu lieu en Afrique et qui ont généré des pertes considérables pour l'association. Le Conseil continuera à apporter son aide à l'organisation de manifestations.***

***Des échanges ont lieu par la suite sur la commission travaux. Un point complet sera fait au moment du vote du budget primitif.***

#### **Prochaines réunions du conseil municipal :**

Le 30 Mars, à 20 h 00 en mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.**



DAMIEN Jacques	CANDOTTO CARNIEL Annette
SANNIER Daniel	PIGNE Marie-Fernande
PLANCHOU Claude	URSIN Gilbert
Pouvoir de BELLAMY Jean-Marc à SANNIER Daniel	DUBUISSON Nathalie
HAMEL Sylvain	LEVAVASSEUR Astride
Pouvoir de SIMON Brigitte à ZWAARDEMAKER David	Pouvoir de STEUX Armelle à VAUDANDAINE Marie-Claude
VAUDANDAINE Marie-Claude	ZWAARDEMAKER David